

La Presse répond très-judicieusement à M. Johnston que, dans des discussions de cette importance, il faut dire tout ou rien. Il accuse, dit ce journal, les industriels de ne pas se contenter de 25 0/0, et il se garde bien de dire, ce qu'il sait, c'est que dès le 29 novembre 1860, les tarifs conventionnels fixaient les droits à 15 0/0, 10 0/0 et moins encore, jusqu'à 5 0/0. Quand on accuse, il est loyal de baser son accusation sur la vérité et non sur une ambiguïté. Ne pas parler des tarifs conventionnels, c'était créer sciemment une ambiguïté, et cela est si vrai que M. Johnston trois fois interpellé par M. J. Brame qui mettait à cela une insistance aussi naturelle que légitime, s'est contenté de dire : « Je n'ai pas prétendu qu'il y avait, mais qu'il pourrait y avoir 25, 30 et 45 0/0. » Jamais il n'a consenti à reconnaître que les tarifs ont réduit les droits à 5, 10 et 15 0/0. Cette résistance se comprend; reconnaître cela, c'était détruire soi-même toute son argumentation. Nous pensons avec la Presse que « s'immoler, au début d'une carrière, cela est dur. »

M. Johnston a reculé devant le défi à lui porté par MM. Jules Brame et Pouyer-Quertier : il s'est refusé à jouer carte sur table — avec un enjeu de cent mille francs — en mettant une bonne fois à nu, devant des juges compétents, toutes les jongleries et les comédies de chiffres, — de ces chiffres *irritamenta malorum* — dont les statistiques officielles, c'est assez dire libre-échangistes, abondent.

Néanmoins, sa réponse au cartel économique à lui adressé par les valeureux tenants du protectionnisme, renferme une déclaration qui équivaut à un aveu formel, à savoir que les produits manufacturés étrangers entrent moyennant un droit illusoire de 10 0/0 et ne sont pas frappés d'un droit de 30 et 40 0/0, comme s'évertuent vainement à le prouver les libre-échangistes.

On comprend que, devant cette déclaration, il devienne inutile de recourir à l'intervention d'un jury; MM. Brame et Pouyer-Quertier n'insisteront pas, ils ont obtenu gain de cause. Et pourtant il est à regretter que le jury ne s'assemble pas; de ses recherches, de ses constatations, il serait certainement sorti des enseignements utiles aux admirateurs comme aux victimes du régime économique que M. Rouher, aidé de M. Michel Chevalier, imagine en une nuit de 1860 pour plaire à l'Angleterre et l'intéresser au maintien d'une alliance dont l'empire avait alors grand besoin.

Il semblerait, à en juger par le discours prononcé vendredi au Corps législatif par M. Emile Ollivier, que les considérations politiques touchent plus nos gouvernants que les considérations économiques. Et voilà que la garde des Sceaux invoque, pour réclamer la non-dénonciation des traités, les motifs mis en avant en 1860, pour leur mise en vigueur par un coup-d'état économique qu'on a pu apprécier depuis avec ses terribles conséquences pour l'industrie nationale ! Et voilà qu'il est décidé qu'on ne dénoncera pas les traités de 1860 parce qu'il y a, en ce qui concerne l'Angleterre, un intérêt de premier ordre, celui de la paix; parce qu'il faut que la France ait avec elle des relations courtoises, loyales, irréprochables, parce que... Et c'est par des considérations de cette nature qu'on a répondu aux doléances de toute une population aux abois par la grâce de ces fameux traités ! Il faut lire la réplique de M. Thiers, le remarquable discours de M. J. Brame pour se convaincre que notre cause, qui est celle d'un travail national, n'est pas perdue. Avec de pareils défenseurs, espérons contre toute espérance. — CH. NURBEL.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 30 Janvier.

Le discours prononcé vendredi par M. E. Ollivier a été l'événement de la journée d'hier. Le vote qui l'a suivi a arrêté un commencement de crise ministérielle qui aurait pu amener rapidement une dissolution du Cabinet; et il faut en bien préciser l'importance. Cette séance de vendredi a été l'occasion d'un succès pour le ministère, mais tout le mérite et tous les avantages en reviennent plus particulièrement à M. E. Ollivier.

Quand le gouvernement demanda à la Chambre l'autorisation de poursuivre M. Rochefort, tous les députés qui ne veulent pas être rangés dans l'opposition appuyèrent la demande de poursuites. C'était le gouvernement qui se disait attaqué, c'était la loi que l'on affirmait être violée, et la Chambre dut se diviser en deux groupes : les amis et les adversaires du gouvernement.

La discussion économique, portée un instant sur le terrain politique par M. de Forcade et par M. Thiers menaçait plus directement le ministère. M. Thiers, qui méritait mieux que jamais la qualification de grand démolisseur a fait entrevoir l'éventualité d'une dissolution de la Chambre aussi bien que d'une dissolution du ministère. M. de Forcade se posait en chef futur de la majorité. Le cabinet se trouvait donc menacé à la fois par ses adversaires et par ses amis.

M. E. Ollivier a suivi une tactique dont quelques-uns ont contesté le libéralisme, mais qui, à notre sens, était la seule qu'il pût adopter. Il a fort habilement rallié les divers groupes de la majorité; il s'en est fait réellement le chef; il a effacé pour elle toute crainte d'une dissolution et il a relégué dans les perspectives ultérieures les espérances de M. de Forcade. Cette séance de vendredi a relevé la situation personnelle du garde des Sceaux et qu'elle rend possible pour un temps plus ou moins éloigné la retraite de tel ou tel ministre, sans qu'une ou deux mutations daivent compromettre l'existence du Cabinet entier.

On attendait pour ce matin la publication du décret nommant les nouveaux préfets. Le Journal Officiel est muet; cela tient à ce que l'Empereur a chassé hier et que le Conseil des ministres ne s'est pas réuni aux Tuileries. Les retards apportés à la modification du personnel préfectoral prouvent tout au moins une grande hésitation de la part de nos gouvernants. Des questions de personnes, le désir de donner des compensations à certains fonctionnaires qui ont fait preuve de zèle, les résistances des protecteurs ou des ennemis, ont fait une grosse affaire d'Etat de ces mutations qui auraient pu dès le premier jour s'accomplir avec moins d'inconvénients.

On annonce pour le 11 février un banquet auquel doivent assister tous les députés de la gauche; le lieu du banquet est la salle de bal Saint-Fargeau, sur les hauteurs de Belleville, en plein territoire d'électeurs de Rochefort.

En attendant que la législation sur la presse soit modifiée, les procès intentés aux journaux se multiplient, L'Eclipse vient encore d'être saisie pour avoir publié un dessin représentant la vérité sous les traits de M. Ulric de Fonvielle sortant du puits traditionnel.

On annonce la mort de Mgr. de Bonald, cardinal archevêque de Lyon.

M. Joseph Haussmann vient de mourir : c'était l'oncle de l'ancien préfet de

la Seine qui se porte à merveille et se console dans les délices de Cannes de sa disgrâce politique.

CH. CAHOT.

## Echos parlementaires.

Samedi.

J'ai beau m'opprimer la cervelle, il m'est impossible d'en extraire un fait saillant ayant marqué la séance d'aujourd'hui.

Messieurs les députés ont employé quatre heures à se faire une opinion sur la fameuse commission qui sera chargée de se livrer à l'enquête parlementaire.

Il est acquis cependant : Que l'enquête sera immédiate. Que la commission se composera de 36 membres.

Que la nomination de ses membres aura lieu au scrutin en séance publique.

M. Guyot-Montpayroux qui a toujours le petit mot pour rire, se demande si la commission persistera dans le cas où il y aura une dissolution.

Cette sollicitude fait passer une colique aux honorables députés. Quelques-uns tirent de leur poche le Journal officiel et s'appliquent sur l'abdomen les rassurantes déclarations faites hier par M. le garde des Sceaux.

M. Estancelin, non moins gai que M. Guyot-Montpayroux, manifeste la crainte que cette enquête ne se prolonge indéfiniment.

M. Ernest Picard propose de fixer au 1<sup>er</sup> décembre, la date à laquelle la commission devra déposer ses conclusions. Repoussé avec perte!

Autre question posée : Les travaux de ladite commission seront-ils publiés au Journal officiel?

Après vingt-cinq discours sur ce point d'interrogation, on décide qu'on ne décide rien et qu'on ne se décidera que lorsque la commission aura été nommée.

Ah ! la jolie séance ! — L. ESTOR.

## Conseil Municipal de Roubaix.

Séance du 19 novembre

Budget de la ville pour 1870.

(Suite.)

Article 128. — Frais de bureau du Tribunal de Commerce.

Un crédit de deux mille francs nous est imposé par suite de l'engagement que la ville a pris vis-à-vis du gouvernement de payer tous les frais qu'occasionnerait la création d'un Tribunal de Commerce; nous prions M. le Maire de mettre cette somme aux voix. Mais, en outre, M. le greffier du Tribunal a fait la demande d'une indemnité de logement de 300 francs, et d'un crédit éventuel de 200 fr. pour dépenses d'entretien. La commission, d'accord avec l'administration, ne croit pas qu'on doive accueillir ce supplément de dépenses.

Article 132. — Lors de l'épidémie cholérique de 1866, tous les dévouements si nombreux à cette époque ont reçu leur récompense, hormis un seul que nous venons vous signaler. M. Deschodt, pharmacien en cette ville, a distribué gratuitement, et sur présentation des ordonnances des médecins, les médicaments nécessaires aux indigents s'élevant à un chiffre considérable, et a généralement refusé de produire l'état de ses fournitures. La commission, d'accord avec l'administration, croit qu'une récompense honorifique lui est bien due, et propose de lui offrir une médaille d'or de la valeur de 300 francs. M. le Maire est prié de mettre aux voix cette proposition.

Voici maintenant la récapitulation tant des recettes des dépenses :

Recettes ordinaires	fr. 1,551,719,93
extraordinaires	230,132,08
1,781,852,03	
Dépenses ord.	984,422,97
extr.	795,000,29
1,779,423,26	

Excédant de recettes 2,428,77  
Roubaix, le 18 novembre 1869.

Les membres de la commission,

Signé: Henri Ternynck, rapporteur;  
Bourbier, P. Parent, P. Catteau, Dellebecq - Desfontaines.

À propos du traitement de 400 francs alloué pour un cours de dessin de fabrique, M. Dubar-Ferrier fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un supplément à un traitement déjà existant, mais d'un cours à créer en dehors des attributions obligatoires de professeur de dessin, d'une classe toute nouvelle très-importante pour la ville de Roubaix. Il donne lecture de la lettre de la Commission des écoles académiques qui recommande le professeur à la bienveillance de l'administration municipale; il demande qu'une indemnité lui soit accordée pour l'année écoulée, et que des appointements équitables soient inscrits au budget pour l'avenir.

Cette proposition est appuyée par MM. Lagache, Wibaux, Prouvost et Toulemonde-Nollet.

M. LÉTOCART DUVILLIER demande qu'une école complète de Tissage en rapport avec l'importance industrielle de la ville de Roubaix soit jointe à celle du dessin de fabrique pour laquelle on réclame un subsidie trop insuffisant et demande le renvoi de cette question à une commission spéciale.

M. DUBAR-FERRIER demande qu'à cette Commission soit renvoyé l'examen d'un mémoire lu à la Commission des écoles académiques par M. Faidherbe sur l'extension à donner à l'étude du dessin à Roubaix; il dit que les idées pratiques si bien exprimées par un homme aussi compétent et aussi dévoué lui semblent de nature à aider la Commission dans son travail.

Le Conseil est très sympathique à cette proposition et nomme une commission composée de MM. Dubar-Ferrier, P. Catteau, Toulemonde-Nollet, L. Watine et Létocart-Duvillier.

M. LE MAIRE accorde ensuite la parole à M. Wibaux qui réclame pour le collège la construction d'une marquise demandée par M. le Principal, et regrette que la Commission n'ait pas adhéré à cette demande.

MM. TOULEMONDE-NOLLET et MOTTE-BOSSUY sont du même avis : ils font remarquer l'utilité de ce travail, tant au point de vue de la santé des élèves que dans l'intérêt de l'établissement lui-même; on comprend, en effet, que ces jeunes enfants, sortant d'une classe bien chauffée pour se rendre à l'étude, et traversant, dans ce parcours, un terrain très souvent plein d'eau ou de neige, n'arriveront à leur travail qu'avec les pieds humides et entraînent avec eux sur le plancher des classes une quantité de boue très préjudiciable à la propreté de l'établissement.

M. P. CATTEAU ne conteste pas l'utilité de ce travail; mais la Commission du budget, frappée des dépenses énormes faites pour le collège, pense qu'il est urgent d'en arrêter le cours jusqu'au moment où les ressources de la ville auront permis de donner satisfaction à la population qui réclame des écoles primaires de tous côtés.

M. LÉTOCART-DUVILLIER trouve que la construction de cette marquise n'entraînera pas à une dépense bien importante; il prie M. le Maire de charger M. Moreau d'un devis qui pourrait être soumis au Conseil à la prochaine séance.

Cette proposition est acceptée. M. BOURBIER lit ensuite une note (inscrite au livre particulier sous le numéro 49 page 126) où il fait observer que, malgré le chiffre assez considérable des recettes, l'excédant de la balance du budget ne s'élève qu'à fr. 2428 77; ce qui explique parfaitement

que, dans une ville de 70,000 habitants, le service et les charges vont toujours croissant et nécessitent des dépenses plus importantes. Mais c'est à Roubaix surtout que ces charges sont lourdes et les besoins pressants; car les années qui viennent de s'écouler, ont imposé des obligations, et des nécessités impérieuses. D'un côté, l'exécution de tous les grands projets qui doivent mettre notre ville à la hauteur de sa réputation industrielle et contribuer au bien-être de ses habitants; de l'autre, les malheurs qui ont affligé notre ville, le choléra, la mortalité actuelle des affaires commerciales qui vient ajouter encore de nouvelles charges pour le bureau de bienfaisance, voilà ce qui explique comment toutes les ressources ne suffisent pas aux besoins les plus impérieux.

Au nombre des devoirs que nous impose la bonne administration des affaires communales, il en est un auquel il nous est impossible de nous soustraire plus longtemps, et pour lequel, malgré l'insuffisance de nos ressources, nous avons fait figurer dans le budget une dépense de 10,000 francs pour traitement, noviciat et trousseau de six nouveaux frères de la doctrine chrétienne; mais notre bonne volonté et nos efforts ne permettent pas de donner satisfaction aux nombreux enfants de Roubaix qui se trouvent complètement privés d'instruction. Le besoin d'écoles nouvelles a cent fois été constaté et réclamé dans cette enceinte; vous avez demandé et voté à l'unanimité la surtaxe d'octroi qui doit nous procurer les ressources nécessaires pour les établir. — M. le ministre de l'instruction publique a lui-même déclaré que les écoles sont insuffisantes à Roubaix et le gouvernement sollicite vivement par notre administration municipale, ne répond pas à nos vœux, à nos plus ardens desirs.

M. BOURBIER rappelle les paroles si dignes et si judicieuses prononcées à ce sujet par M. Toulemonde-Nollet dans l'une de nos dernières séances; le Conseil les a approuvées à l'unanimité, mais obtiendront-elles le succès que nous espérons? — M. Bourbier termine en priant M. le Maire de demander de nouveau à M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, d'appuyer notre demande dont le Conseil attend la solution favorable avec la plus vive impatience.

M. TERNYNCK ne s'explique ni le but ni le motif de la note de M. Bourbier. Le rapport dont M. Ternynck vient de donner lecture est l'œuvre de tous les membres de la Commission; M. Bourbier lui-même y a contribué et ce travail n'a été adopté qu'après un examen très sérieux.

M. LÉTOCART-DUVILLIER dit que le mandat d'une commission est de produire un travail collectif, et qu'il n'appartient à aucun membre de rien ajouter isolément sans avoir consulté ses collègues.

M. BOURBIER répond qu'en présence de la triste position des affaires de la ville de Roubaix, il implore qu'on sache bien que l'augmentation des recettes d'octroi est loin de permettre les travaux de première nécessité; l'esprit public ne saurait être trop éclairé sur les motifs qui empêchent la création des écoles si impatiemment désirées.

M. P. CATTEAU ajoute que cette question a été très souvent l'objet des principales préoccupations du Conseil, et que ce qui vient de dire M. Bourbier n'est que le complément du rapport de M. Toulemonde-Nollet sur cette même question, et non l'œuvre de la Commission du budget; il propose, en conséquence, de faire inscrire cette note à la suite de celle précitée.

M. LÉTOCART-DUVILLIER s'explique les motifs de l'augmentation des recettes de l'octroi qui ne peuvent être attribuées à d'autres causes qu'à l'arrivée des matériaux pour le canal et aux constructions qui se sont élevées en remplacement de celles qui ont été expropriées pour l'agrandissement de la place et d'autres travaux.

Après ces explications, M. le Maire met aux voix, au scrutin secret, les conclusions du rapport de la commission du budget; elles sont adoptées par le Conseil à l'unanimité. (La suite au prochain numéro.)

une de ses œuvres, où ces lumières éclairaient un de ses triomphes.

Elle serait là encore, contenant son émotion, baissant les yeux pour dissimuler sa joie, inquiète jusqu'à ce que le succès fût assuré, transportée lorsqu'on viendrait proclamer, au bruit des acclamations de la foule, un nom qui faisait déjà battre doucement son cœur.

« Voilà pourtant le bonheur dont on voulait me priver, disait Tristan, en ce moment plus poète que jamais. »

Comme il en était là, la porte de la loge s'ouvrit, et un des amis de la duchesse entra.

Cet ami se nommait le baron de Gournay. C'était un homme d'une prodigieuse instruction et de beaucoup d'esprit. Membre correspondant de plusieurs sociétés savantes de la France et des pays voisins, il était en relation avec tous les hommes distingués de l'Europe.

Dès qu'un étranger qui avait une célébrité quelconque devait venir à Paris, le baron se chargeait d'annoncer sa venue; quand il était arrivé, c'était lui encore qui le présentait partout.

On conçoit que cette spécialité qu'il s'était donnée le faisait rechercher par la bonne compagnie.

A l'époque dont nous parlons, il y avait à peu près huit jours que le baron produisait dans les salons de Paris un publiciste alle-

mand auquel il avait fait d'avance une réputation colossale.

Il l'avait déjà mené à une séance de l'Institut, présenté à l'Abaye-aux-Bois, au vicomte de Châteaubriand, à Nodier, à Hugo et à Lamartine.

Tout Paris parlait du publiciste allemand, et c'était justice, car le grand homme portait un costume étrange, avait une chevelure inculte et savait si mal le français, qu'on pouvait lui supposer autant d'esprit qu'en montrait Voltaire, et autant de savoir qu'en cachait Cuvier.

Le monde ne quelquelfois l'esprit qu'on lui montre, mais il est toujours en adoration devant celui qui croit découvrir. Cela se comprend; il le regarde comme son ouvrage.

Deux jours après l'arrivée du publiciste allemand, il y avait déjà vingt femmes, ayant chacune ce qu'on est convenu d'appeler un salon, qui grillaient du désir de recevoir et surtout de montrer chez elle l'illustre étranger dont tout le monde parlait.

Madame de Lavardac était, bien entendu, du nombre de ces femmes, et, en secret peut-être, la plus impatiente; mais, tandis que les autres s'agitaient pour arriver à leur but, elle, en apparence du moins, attendait avec calme la venue de la nouvelle célébrité, car elle était sûre qu'on la lui amènerait.

Cependant elle commençait à trouver que le baron de Gournay tardait beaucoup à satisfaire la curiosité, lorsqu'elle le vit paraître dans sa loge. Il va sans dire qu'elle lui fit un accueil dont la grâce fut proportionnée au service qu'elle attendait de lui.

— On ne vous voit plus — lui dit-elle en accompagnant cette parole de deux reproches du plus aimable de ses sourires et du plus carressant de ses regards,

— Tout mon temps est pris par Hammel, madame la duchesse. — répondit Gournay.

— Cependant vous en trouvez pour aller au spectacle.

— J'y suis avec lui, madame.

— Ah! pourriez-vous me le montrer?

— Je puis faire mieux, car je puis vous le présenter : il le désire vivement depuis son arrivée à Paris. Le baron de Humbolt lui a beaucoup parlé de vous à Berlin et il a pour vous une lettre de ce bon Schlegel.

— Je serai charmé de le voir.

— Je vais le chercher : il est dans la loge du ministre de l'Intérieur.

Madame de Lavardac dirigea sa lorgnette de ce côté, et Gournay alla chercher son savant. Tristan, en homme qui savait vivre, se retira dans le fond de la loge; la duchesse ne parut pas remarquer ce changement.

Quelques minutes après, Hummel arriva

précédé de son corncac. La toile se levait en ce moment.

A l'instant même, la magnifique poésie de Racine, l'imitable talent de mademoiselle Rachel, l'amour de Tristan cessèrent d'intéresser l'esprit et le cœur de madame de Lavardac; elle désigna immédiatement le siège, vide à côté d'elle au célèbre étranger, et elle n'eut plus d'attention que pour lui.

Elle savait quelques mots d'allemand, il savait quelques mots de français : la conversation s'établit, et elle fut d'autant plus animée qu'on ne se comprenait pas toujours.

Tristan espérait que la visite ne serait pas longue et qu'il pourrait bientôt reprendre sa place; il se disait aussi, à part lui, que la duchesse devrait peut-être le mettre à même de prendre part à la conversation en le présentant au nouveau venu.

Il n'en fut rien : le nouveau venu resta, et madame de Lavardac ne lui présenta pas Tristan.

Après la tragédie, il n'y avait plus à voir qu'une pièce jouée par des doublures, la duchesse pria son mari de demander sa voiture.

— Que faites-vous ce soir? — dit-elle à Hammel.

— Je compte aller chez Lamartine, madame la duchesse — baragouina le savant.

— Et moi aussi. Voulez-vous que je vous mène?

— Je serai charmé madame.

Le duc vint annoncer que la voiture était là; madame de Lavardac prit le bras du publiciste allemand, et elle passa devant Tristan en lui faisant un petit signe de tête amical et distrait.

Quand il revint de la surprise que cette conduite lui causait, il se trouvait sous le péristyle du théâtre avec le duc, qui n'avait pas trouvé place non plus dans le coupé de sa femme.

— Allez-vous aussi chez Lamartine? — demanda-t-il au jeune poète.

— Pas ce soir, monsieur le duc, — répondit Tristan en saluant comme un homme qui se dispose à s'éloigner.

Et il s'éloigna en effet.

« Son règne est fini, pensa le duc en montant dans un cabriolet de place pour se rendre à son club de la rue de Beaune.

Tristan n'était pas jaloux de Hammel, mais il ressentait un dépit extrême d'avoir été traité avec tant d'indifférence. Si ces affaires eussent été plus avancées, il se serait consolé en pensant que cette indifférence était de la dissimulation; au point où en étaient les choses, il n'y avait qu'une légère bien inquiétante pour l'avenir et le bonheur qu'il avait rêvé.

(La suite au prochain numéro.)